LETTRE OUVERTE

Coulaines le 29/02/24

Le Secrétaire local S.P.S

à

Madame la Directrice C.P le MANS

Par ce courrier le S. P. S tient à vous interpeller sur les conditions de détention des P.P.S.M.J placés sur des mesures de semi-liberté.

Aujourd'hui la capacité d'accueil de 40 places de la (S.L) est largement dépassée. ! Aujourd'hui six détenus dorment au sol !

SCANDALEUX!

Comment l'administration pénitentiaire peut prôner l'aménagement de peine ,la réinsertion des personnes placés dans des conditions de détention aussi indignes !. L'administration Pénitentiaire a créé un répertoire national des places dans les (C.S.L/Q.S.L/S.A.S) pour favoriser, orienter le placement des personnes détenues bénéficiant d'un aménagement de la peine.

À quoi sert-il?

Pourquoi la close matérielle n'est-elle pas appliquée ?

Pourquoi la S.A.S le Mans n'ouvre pas des places pour les aménagements de peines puisqu'il est possible d'ouvrir des places dans ces structures ? (actuellement 40 détenus sur 90 places).

Il n'est pas possible pour le S.A.P de prévoir un aménagement de la peine en semiliberté au-delà de la limite d'accueil des places sur le Q.S.L,la close matérielle doit -être prise en compte.

Il est évident que les 40 places du Q.S.L le MANS ne pourront absorber la nouvelle L.S.C de plein droit sans places d'hébergements supplémentaires le S.P.S reste à votre disposition pour évoquer le sujet.

le Secrétaire local

D.ORSI